



CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS
EN PRODUITS À HAUTE VALEUR
AJOUTÉE

Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale

Dossier de Passation des Marchés

**DEMANDE DE COTATIONS POUR L'ACQUISITION
D'UN VÉHICULE DE TYPE 4X4 ET D'UN BUS POUR LE
COMPTE DU CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN
POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS EN
PRODUITS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE**

CFN n° /INP-HB /UCP-CEA VALOPRO /2021

CEA - VALOPRO
Centre d'Excellence d'Afrique
pour la Valorisation des Déchets
en Produits à Haute Valeur Ajoutée
Le Coordonnateur

Prof. YAO Kouassi Benjamin

Novembre 2021

Table des Matières

Section I – Instructions aux Fournisseurs

A. Introduction	4
1. Dispositions générales.....	4
B. Le Dossier de Demande de Cotations	4
2. Contenu du Dossier	4
C. Préparation des cotations	4
3. Langue de l’offre	4
4. Documents constitutifs de l’offre	4
5. Cotation	5
6. Monnaies de l’offre	5
7. Délai de validité des cotations.....	5
D. Dépôt des cotations.....	5
8. Cachetage et marquage des offres.....	5
9. Date et heure limite de dépôt des offres	5
E. Ouverture des plis et évaluation des offres	5
10. Ouverture des plis par l’Agence.....	5
12. Evaluation et Comparaison des offres.....	6
F. Attribution du marché.....	6
12. Attribution du marché	6
13. Notification de l’attribution du marché	6
14. Signature de la lettre de marché	6
15. Corruption et manœuvres frauduleuses.....	6

Section II – Lettre de Demande de Cotation

 8

Section III – Modèles d’annexes

 9

1. Lettre de Cotation
2. Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)
3. Description technique des fournitures
4. Lettre de marché
5. Tableau comparatif des cotations

SECTION I - INSTRUCTIONS AUX FOURNISSEURS

L'objet de la Section I est de donner aux fournisseurs les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs cotations conformément aux conditions fixées par le **PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN POUR LA VALORISATION DES DÉCHETS EN PRODUITS À HAUTE VALEUR AJOUTÉE (CEA VALOPRO)**. Elle fournit également des renseignements sur la remise des cotations, l'ouverture des plis, l'évaluation des cotations et l'attribution du marché.

A. Introduction

- 1. Dispositions générales** 1.1 Le terme "jour" désigne un jour calendaire.

B. Le Dossier de Demande de Cotations

- 2. Contenu du Dossier** 2.1 Le Dossier de demande de Cotations décrit les fournitures et prestations faisant l'objet du marché, fixe les procédures de la consultation et stipule les conditions du marché. Le dossier comprend les documents énumérés ci-après :
- (a) Demande de Cotations (DC)
 - (b) Bordereau Descriptif et Quantités (BDQ)
 - (c) Modèle de lettre de cotation
 - (d) Modèle de lettre de marché
 - (e) Modèle de tableau de comparaison des cotations
- 2.2 Le Fournisseur devra examiner les instructions, modèles, conditions et spécifications contenus dans le Dossier de consultations.

C. Préparation des cotations

- 3. Langue de l'offre** 3.1 La cotation ainsi que toute la correspondance constituant la cotation, seront rédigés en français.
- 4. Documents constitutifs de l'offre** 4.1 La cotation présentée par le fournisseur comprendra les documents suivants dûment remplis :
- (a) La lettre de cotation, datée et signée
 - (b) le Bordereau Descriptif et Quantitatif dûment rempli, daté et signé

(b) le projet de lettre de marché, rempli, daté et signé

- 5. Cotation**
- 5.1 Le Fournisseur précisera dans la lettre de cotation le lieu de livraison et la nature des prix Toutes Taxes et Tous Droits de Douanes (TTC), Compris.
- 5.2 Le Fournisseur complétera le Bordereau Descriptif et Quantitatif fourni dans le Dossier de Consultation Restreinte, en indiquant les caractéristiques des fournitures ou des prestations ou les moyens matériel et humain à mettre en œuvre dans la ligne qui lui est réservée, les prix unitaires, le prix total pour chaque article et les délais des fournitures ou prestations qu'il se propose de livrer ou de faire en exécution du présent marché.
- 5.3 Le Fournisseur remplira et signera le projet de lettre de marché
- 6. Monnaies de l'offre**
- 6.1 Les prix seront libellés en Francs CFA.
- 7. Délai de validité des cotations**
- 7.1 Les cotations seront valables pour la période stipulée dans la lettre de Demande de Cotation.

D. Dépôt des cotations

- 8. Cachetage et marquage des offres**
- 8.1 Les Fournisseurs placeront l'original et les copies de leur cotation dans une enveloppe cachetée :
- (a) adressée au Projet **CEA VALOPRO** à l'adresse indiquée dans la lettre de Demande de Cotation ; et
- (b) portera le nom du projet, le titre et le numéro de la Consultation, tels qu'indiqués dans la lettre de Demande de Cotation.
- 9. Date et heure limite de dépôt des offres**
- 9.1 Les cotations doivent être reçues à l'adresse spécifiée au paragraphe 8.1 (a) ci-dessus au plus tard à l'heure et à la date indiquées dans la lettre de Demande de Cotation.
- Le Projet **CEA VALOPRO** n'acceptera aucune offre arrivée après l'expiration du délai de remise des offres.

E. Ouverture des plis et évaluation des offres

- 10. Ouverture des plis par l'Agence**
- 10.1 Le Projet **CEA VALOPRO** ouvrira les plis en présence des représentants des fournisseurs ou des prestataires qui souhaitent assister à l'ouverture, à la date, à l'heure et à l'adresse précisée dans la lettre de Demande de Cotation.
- 10.2 Le Projet **CEA VALOPRO** préparera un procès-verbal de la séance d'ouverture des plis.

- 12. Evaluation et Comparaison des offres**
- 12.1 Le Projet **CEA VALOPRO** procédera à l'évaluation et à la comparaison des cotations en procédant dans l'ordre suivant :
- l'examen de la conformité des cotations, du point de vue des délais et spécifications techniques ;
 - la vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
 - l'élaboration d'un tableau récapitulatif des cotations.

F. Attribution du marché

- 12. Attribution du marché**
- 12.1 Le Projet **CEA VALOPRO** attribuera le marché au Fournisseur, dont il aura déterminé que l'offre est conforme pour l'essentiel aux dispositions du Dossier de Demande de Cotations, et qu'elle est la cotation la moins disante.
- 13. Notification de l'attribution du marché**
- 13.1 La signature de la lettre de marché par le Fournisseur et le Projet **CEA VALOPRO** constituera la formation du marché. Cette lettre de marché sera notifiée par ordre de service, invitant le Fournisseur à livrer les fournitures dans les conditions de la lettre de Demande de cotations.
- 14. Signature de la lettre de marché**
- 14.1 Dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la cotation, le Projet **CEA VALOPRO** signera et datera le Marché et le renverra au Fournisseur.
- 15. Corruption et manœuvres frauduleuses**
- 15.1 Le personnel du Projet **CEA VALOPRO** et les Fournisseurs doivent observer en tout temps les règles d'éthique professionnelles les plus strictes. Ils doivent notamment s'interdire toute corruption ou toute autre forme de manœuvres frauduleuses. En vertu de ce principe, les expressions ci-dessus sont définies de la façon suivante :
- (i) est coupable de "corruption" quiconque offre, donne, sollicite ou accepte un quelconque avantage en vue d'influencer l'action d'un agent public au cours de l'attribution ou de l'exécution d'un marché, et
 - (ii) se livre à des "manœuvres frauduleuses" quiconque déforme ou dénature des faits afin d'influencer l'attribution ou l'exécution d'un marché de manière préjudiciable au pays Bénéficiaire. "Manœuvres frauduleuses" comprend notamment toute entente ou

manœuvre collusoire des soumissionnaires (avant ou après la remise de l'offre) visant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu d'une concurrence libre et ouverte, et à priver le Bénéficiaire es avantages de cette dernière.

- (iii) est coupable de "corruption" quiconque fournit, sollicite ou accepte plusieurs cotations émises par le même fournisseur sous des noms des sociétés différentes et/ou sur des numéros d'enregistrement différents.

SECTION II - LETTRE DE DEMANDE DE COTATIONS

*Centre d'Excellence Pour la valorisation des déchets
en produits à haute valeur ajoutée*

N°: _____/2021/INP-HB/CEA VALOPRO/DI

Objet : Demande de cotation

Yamoussoukro, le

Le Coordonnateur

A

Monsieur le Directeur

de

ABIDJAN 01

Madame/Monsieur le Directeur,

Le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a reçu un Crédit et un Don de l'Agence Française de Développement pour financer le **Projet Centre d'Excellence Africain Pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO)**. L'unité de coordination du Projet (l'UCP), compte utiliser une partie de ce Don et de ce Crédit pour financer **l'acquisition de fourniture de bureau**.

A cet effet, vous êtes invités par la présente à nous faire, votre proposition de prix pour la fourniture, conformément au dossier de demande de cotation ci-joint.

Votre offre doit nous parvenir sous pli fermé avec la mention « Offre pour **l'acquisition de fourniture de bureau** », au plus tard le **26 novembre 2021 à 10 heures précises** à l'adresse suivante :

A l'INP-HB Nord, Yamoussoukro, Secrétariat du Coordonnateur du CEA VALOPRO

Les offres seront ouvertes ce même **26 novembre 2021 à 10 heures 30 minutes** en présence des soumissionnaires qui le désirent.

Vous voudriez bien noter que :

1. Les offres transmises par télécopie ou courrier électronique ne sont pas acceptées.
2. Le prix de l'offre devra être stipulé toutes taxes comprises (TTC), et le paiement sera libellé en Franc CFA.
3. Votre offre portera sur l'ensemble des articles du bordereau ci-joint. Le marché sera attribué au soumissionnaire dont l'offre sera la moins disante et conforme au Bordereau des Quantités et des Spécifications Techniques.
4. Le prix de l'offre devra être maintenu sur une durée de trente (30) jours à compter de la date limite de dépôt de votre cotation.

...../.....

- 5- L'exécution de la prestation se fera dans le délai maximum indiqué dans le Bordereau Descriptif et Quantitatif à compter de la date de notification de l'attribution du marché au fournisseur.
- 6- Les pénalités de retard : Le taux des intérêts de retard applicable sera de 0,5 % par semaine du montant du marché et de ses avenants éventuels.
- 7- Le paiement de la prestation, après exécution totale ou partielle sera effectué dans les trente (30) jours après le dépôt de votre facture. Le paiement sera libellé au nom de l'entreprise et en Francs CFA.

Nous vous prions d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de notre considération distinguée.

YAO K. Benjamin

Pièces jointes : Le dossier de cotation

SECTION III – MODELES D’ANNEXES

1. Lettre de Cotation

Date : _____

Demande de Cotations no : CFN n° /INP-HB /UCP-CEA VALOPRO/2021

A : [nom et adresse du Projet]

Messieurs et/ou Mesdames,

Après avoir examiné le Dossier de Demande de Cotations dont nous vous accusons ici officiellement réception, nous, soussignés, offrons de fournir et de livrer **le véhicule de type 4x4 et le bus** conformément à la Demande de Cotation et pour la somme de *[prix total de l'offre en chiffres et en lettres]* ou autres montants énumérés au Bordereau Descriptif et Quantitatif ci-joint et qui fait partie de la présente cotation.

Nous nous engageons, si notre offre est acceptée, à livrer les fournitures selon les dispositions précisées dans le Bordereau Descriptif Quantitatif.

Nous nous engageons sur les termes de cette offre pour une période de *[nombre]* de jours à compter de la date fixée pour l'ouverture des plis, telle que stipulée dans la Lettre de Demande de Cotations ; l'offre continuera à nous engager et pourra être acceptée à tout moment avant la fin de cette période.

Jusqu'à ce qu'un marché en bonne et due forme soit préparé et signé, la présente offre complétée par votre acceptation écrite et la notification d'attribution du marché, constituera un marché nous obligeant réciproquement.

Le _____ jour de _____ 2021.

[signature]

[titre]

Dûment autorisé à signer une offre pour et au nom de:

2 - Bordereau Descriptif Quantitatif (à remplir par le Fournisseur)

LOT 1 : Acquisition d'un véhicule de type 4x4 pour le CEA VALOPRO

N° d'ordre	Désignation	Spécifications techniques minimum	Quantité	Livraison	
				Délai	Lieu
1	Véhicule de Type 4x4	Places : 07 places Moteur : 2.2 TDCI 150 BVA Energie : Diesel Architecture : 4 cylindres Cylindrée : 2.198 cm³ Puissance fiscale : 9 CV Puissance maxi : 150 ch Couple maxi : 385 Nm Boite à vitesse : Automatique 6 rapports Emission CO2 : 136 g/km Vitesse maxi : 180 km/h Accélération : 0-100 km/h <u>SÉCURITÉ</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2 airbags : conducteur et passager • ABS, ESP, RSC • Régulateur de vitesse • Phares antibrouillards <u>CONFORT</u> <ul style="list-style-type: none"> • Climatisation manuelle • Ordinateur de bord • Vitres électriques AV/AR • Aide au stationnement arrière <u>AUTRE</u> <ul style="list-style-type: none"> • Auto Radio AM/FM avec lecteur CD mp3 + prise jack • Bluetooth avec commande au volant • 2 connecteurs USB • Ecran tactile couleur 8'' • Navigation GPS 	1	30 jours	INP HB Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée sis à Yamoussoukro
	Délai de garantie des véhicules après livraison	Au moins 2 ans ou 60 000 Km.			

LOT 2 : Acquisition d'un Bus pour le CEA VALOPRO

N° d'ordre	Désignation	Spécifications techniques minimum	Quantité	Livraison	
				Délai	Lieu
1	BUS	Places : 30 places Moteur : 40 L diesel (turbo compresseurs à injection directe) Energie : Diesel Puissance : 120 Ch Couple maxi : 294 Nm à 2000 tr/mn Boite à vitesse : Manuelle à 5 rapports Freinage : circuit hydraulique agissant sur les quatres à disques avec système ABS Vitesse maxi : 104 km/h Direction : A circulation de billes avec colonne de direction inclinable et télescopique Suspension : Essieu de type Eliot inversé forgé en section à l'avant et Essieu semi rigide avec ressorts hélicoïdaux et amortisseurs à gaz à l'arrière Réservoir : 95 L Filtre à air : Cartouche à papier sec Equipements standards : Porte au milieu à l'ouverture hydraulique, Auto radio CD avec micro pour haut-parleur, climatisation	1	30 jours	INP HB Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée sis à Yamoussoukro
	Délai de garantie des véhicules après livraison	Au moins 2 ans ou 60 000 Km.			

3 - Bordereaux des prix (à remplir par le fournisseur)

LOT 1 : Acquisition de véhicule de type 4x4 pour le CEA VALOPRO

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total HT (FCFA)
1	Véhicule de type 4x4	1		
2	Délai de garantie	3 ans ou 100 000 Km		
Montant total HT				
TVA (18%)				
Montant total TTC				

LOT 2 : Acquisition de bus pour le CEA VALOPRO

N°	Désignation	Quantité	Prix unitaire (FCFA)	Prix total HT (FCFA)
1	Bus 30 places	1		
2	Délai de garantie	3 ans ou 100 000 Km		
Montant total HT				
TVA (18%)				
Montant total TTC				

4 - Lettre de Marché (À viser par le Fournisseur pour accord en ses termes)

Aux termes de la consultation restreinte No/INP HB/UCP- CEA VALOPRO/ 2021
intervenue le_ (date de la lettre de demande de cotation)

Entre

L'Institut National Polytechnique Félix HOUPHOUET-BOIGNY (INP HB) – Centre d'Excellence Africain pour la valorisation des déchets en produits à haute valeur ajoutée (CEA VALOPRO), ayant son siège à Yamoussoukro, téléphone : 30 64 67 12, représenté par Monsieur Moussa A. Kader DIABY, Directeur Général de l'INP-HB ayant pouvoir à cet effet, (Ci-après désignée comme « l'Acheteur ») d'une part

Et

[Nom et adresse complète du Fournisseur] (Ci-après désigné comme le « Fournisseur » d'autre part :

ATTENDU que l'Acheteur désire que certaines fournitures soient livrées et certains services annexes soient assurés par le Fournisseur, c'est-à-dire, [brève description des fournitures et services] et a accepté une offre du Fournisseur pour la livraison de ces fournitures et la prestation de ces services pour un montant égal à [prix des fournitures en toutes lettres et en chiffres, en hors taxes ou toutes taxes comprises] (ci-après désigné comme le « Prix de la Lettre de marché »).

PUIS IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIVIT:

1. Les documents ci-après seront considérés comme faisant partie intégrante de la Lettre de marché:
 - (a) La demande de cotation des prix envoyée au Fournisseur ;
 - (b) Le Bordereau Descriptif Quantitatif et le Calendrier de livraison et ;
 - (c) Les Spécifications techniques des fournitures.
2. En contrepartie des règlements à effectuer par l'Acheteur au profit du Fournisseur, comme indiqué ci-après, le Fournisseur convient de livrer les fournitures, de rendre les services et de remédier aux défauts et insuffisances de ces fournitures et services conformément, à tous égards aux stipulations de la présente Lettre de marché.
3. Les pénalités seront appliquées en cas de retard : le taux des intérêts de retard applicable sera de 0,5 % par semaine du montant du marché et de ses avenants.
4. L'Acheteur convient de son côté de payer au Fournisseur, au titre des fournitures et services, et des rectifications apportées à leurs défauts et insuffisances, le Prix de la Lettre de marché, ou tout autre montant dû au titre de cette Lettre de marché, et ce selon les modalités de paiement ci-après : **100% du montant TTC payé en F CFA, après la livraison totale ou partielle des fournitures, dans les trente (30) jours après le dépôt de votre facture.**

LES PARTIES au contrat ont signé le marché en conformité avec les lois de leurs pays respectifs, les jours et années mentionnées ci-dessous.

Fait à Abidjan,

Signé, le _____
(Pour le Fournisseur)

Signé, le ____
(Pour l'Acheteur)

